

Fiche d'information à propos de la loi climat

L'essentiel en bref

La loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) – en abrégé : la loi climat – repose sur trois piliers :

Zéro émission nette d'ici 2050 – grâce à des incitations, plutôt que des interdictions inutiles

Des objectifs intermédiaires, des compensations de CO₂, si nécessaire, ainsi que des possibilités de séquestrer le CO₂ doivent permettre à la Suisse d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre au plus tard en 2050.

Soutien technique et financier pour les entreprises avant-gardistes

Les entreprises qui se doteront d'ici 2029 d'une feuille de route visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette bénéficieront du soutien technique et financier de la Confédération.

Amélioration de la sécurité et de l'efficacité énergétique

La Confédération encourage le remplacement des chauffages fossiles et des chauffages électriques à résistance par des systèmes de chauffage renouvelables et d'autres mesures d'efficacité dans les bâtiments à hauteur de 200 millions de francs par an sur dix ans.

Trois arguments-clés en faveur de la loi climat



Plus de sécurité

La loi climat renforce la sécurité nationale en matière d'énergie. Elle protège la population suisse des incertitudes liées aux importations de pétrole et de gaz, ainsi que des fortes fluctuations de prix.



Plus d'énergie

La loi climat ouvre la voie à plus d'autosuffisance grâce aux énergies renouvelables. Cela se traduit par une sécurité d'approvisionnement renforcée et des prix plus stables dans le domaine de l'énergie.

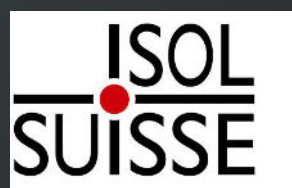


Plus de Suisse

Conjointement à la communauté internationale, nous voulons réaliser les objectifs climatiques et prenons nos responsabilités. La loi climat encourage l'innovation locale et le progrès technologique, afin que les entreprises suisses restent compétitives.



ÉCONOMIE
SUISSE
POUR LA
LOI CLIMAT



Plus d'informations :
loiclimat-maintenant.ch